

CORBES le 10 janvier 2022

AGORA CORBESIENNE
Collectif citoyens de Corbès
204, impasse de la mairie
30140 CORBES

à

Madame le maire de Corbès
260, impasse de la mairie
30140 CORBES

Objet : recours gracieux contre le permis de construire n° 030 094 21 C0004 en vue de son annulation

Madame le maire,

A la suite de votre affichage en date du 07 décembre 2021, nous vous informons que nous souhaitons exercer un recours aux fins de l'annulation de votre décision N° 030 094 21 C0004 du 06 octobre 2021 accordant une autorisation d'extension d'un bâtiment communal sur le terrain situé au 199, impasse de la mairie, 30140 CORBES pour les raisons suivantes.

- La délibération portant maîtrise d'œuvre au bénéfice de l'architecte M.BREMENT Jérôme fait défaut.
- Il en est de même pour les conclusions de l'étude de sol et le rapport géotechnique avec la validation du SPANC pour l'extension du bâtiment communal. En effet, les règles d'assainissement ont changé depuis la construction de la salle du Micocoulier, votre permis de construire précise cependant que l'assainissement restera en l'état existant sans qu'aucune étude ne soit présentée pour indiquer qu'il supportera un nombre d'EH (équivalent habitant) plus élevé, ce qui sera obligatoirement le cas ([R. 111-1-1 du code de la construction et de l'habitation](#) « pour les établissements recevant du public, le dimensionnement est réalisé sur la base de la capacité d'accueil »).
- Absence de détail des offres de travaux à attribuer (lots ?)
- Un WC partagé entre administrés, personnel municipal, et occupants de la salle polyvalente.
- Un accès partagé pour l'accès aux bureaux municipaux et à la salle polyvalente qui peut poser problème en cas d'occupation concomitante. Une rampe d'accès pour PMR, mais une issue de secours avec escalier.
- Implantation du compteur électrique des bureaux municipaux dans la salle polyvalente existante ce qui ne permet pas leur sécurisation en cas d'occupation de celle-ci, notamment en dehors des heures de bureau.

- Des plans qui ne portent aucune indication des superficies respectives du bureau d'accueil, du bureau du maire et du local d'archives.
- Nombre de places de parking conservé en l'état, alors qu'il faudrait au minimum une place supplémentaire pour les occupants des bureaux créés.
- Le lieu d'implantation de la bibliothèque municipale prévue dans votre projet ne figure pas sur les plans. Sa situation vraisemblable au sein de la salle Micocoulier expose le matériel (livres, étagères...) qui y sera entreposé à toutes sortes de déprédations. Comment sera géré l'accès des lecteurs lorsque la salle sera occupée par d'autres activités ?
- Contrairement à votre engagement de préserver l'horloge historique de type Baltard dans les nouveaux locaux, l'emplacement du cadran horaire et de son mécanisme n'est pas indiqué sur les plans, ni son emprise au sol qui empiéterait sur les 36 m² dévolus à l'ensemble des services municipaux.
- Enfin, nous vous rappelons qu'un projet alternatif, approuvé par 63 habitants de Corbès sur 147, vous a été présenté en pure perte. Il proposait la réhabilitation et la mise aux normes des locaux actuels d'une superficie de 78,25 m². Il semble que vous ayez reçu des devis d'artisans pour ces travaux de réhabilitation d'un montant de 77 350 €. Comment justifier de préférer engager des dépenses estimées à 93 500 € HT pour seulement 36 m² dont on voit mal comment ils pourraient offrir les conditions d'un service municipal amélioré ? Ce choix de travaux somptuaires, sans commune mesure avec les capacités financières de la commune pourraient s'assimiler à un gaspillage de ressources publiques, et signe en tous les cas une gestion erratique. A ce jour, le conseil municipal a ajourné l'attribution des travaux d'extension pour offres infructueuses. Certains prix auraient triplés, ce qui laisse craindre un projet allant au-delà de l'estimation de coût initiale.

Toutes ces raisons fondent notre recours gracieux en annulation de votre permis de construire n° 030 094 21 C0004 transmis ce jour.

Je vous prie d'agréer, Madame le maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le collectif, Agora corbésienne,, le porte-parole

Gérard SCOTTO